



## COMMUNIQUE N°4

Une réponse de la direction :

**« Je vous ai compris... », 0,3 % d'augmentation collective... !!!**

A la suite de la journée d'action du 19 mai 2015, la direction a un peu modifié sa position. Il n'est plus question de gel des salaires. Elle accorde 10 jours de RTT au lieu de 9 initialement.

**MAIS, NOUS SOMMES ENCORE TRES LOIN DU COMPTE !**

En effet, lors, des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), elle a annoncé : **0,9% de la masse salariale pour les augmentations dont 0,3% pour les augmentations collectives, soit 9€ pour un salaire mensuel de 3000€ brut.**

0,9% d'augmentation de salaires alors qu'au même moment Thierry BRETON claironne dans la presse **que les résultats du Groupe sont en progression, la rentabilité s'étant améliorée de 7,8% à 8,5% soit + 9%.**

La réponse à nos revendications est par conséquent une provocation. L'austérité salariale, la perte de jours de RTT et la baisse de la part employeur au financement de nos régimes de prévoyance est inacceptable.

C'est pourquoi, l'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD, UNSA appelle à une nouvelle

**Journée d'actions et de grève  
le mardi 23 juin 2015  
sur l'ensemble des sites ATOS en France !**

Nos revendications ne sont toujours pas satisfaites :

- **Pas de gel des salaires, une augmentation générale pour tous qui améliore le pouvoir d'achat**
- **Le maintien des jours de RTT, le respect du code du travail et des conventions collectives**
- **Le maintien des garanties santé et prévoyance et du financement de la direction**
- **L'arrêt des ruptures conventionnelles imposées et des licenciements.**

**Sur le site de BEZONS  
Manifestation vers le pont de Bezons  
Départ à 14H00 du campus avec les salariés de BULL**

### Schéma directeur de locaux en IDF

Le TGI de Nanterre, saisi en référé par le CCE de l'UES Bull sur l'illégalité de la procédure d'information –consultation concernant le schéma directeur de locaux en IDF, vient d'ordonner l'arrêt des déménagements en attendant le jugement définitif sur le fond.